

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Décision du 1^{er} avril 2026

**relative à l'intérim des fonctions de directeur de Chaillot – Théâtre national de la danse –
M. OURAMDANE (Rachid)**

La ministre de la culture,

Vu le décret n°68-906 du 21 octobre 1968 modifié portant statut de Chaillot-Théâtre national de la danse ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment son article 6,

Décide :

Article 1^{er}

L'intérim des fonctions de directeur de Chaillot-Théâtre national de la danse est confié à M. Rachid OURAMDANE, à compter du 5 avril 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la culture.

Fait le 1^{er} avril 2026,
La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation,
La directeur général de la création artistique,

Christopher MILES

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,

Stéphane LAGIER